



Ottawa, Canada K1A 0M5

Hedy Fry (Ph. D.), députée
Présidente
Comité permanent du patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Madame Fry,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes* et au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de vous transmettre la réponse du gouvernement au douzième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé *La pratique sécuritaire du sport au Canada*.

Le gouvernement apprécie les efforts déployés par les membres du Comité pour régler les questions soulevées par les témoins. Ces personnes ont souligné le caractère critique de créer des environnements sportifs sécuritaires pour tous les athlètes et les participants partout au Canada, en mettant l'accent sur la nécessité de réformes systémiques et d'une plus grande responsabilisation. Je voudrais reconnaître et féliciter les survivants qui ont courageusement parlé de leurs expériences, y compris celles qui ont été mises en lumière au cours de l'étude du Comité sur la pratique sécuritaire du sport. Leur courage est vraiment admirable. Ce qu'ils ont enduré n'aurait jamais dû se produire. Je m'engage à les appuyer et à veiller à ce que leur courage se traduise par des changements significatifs à long terme. La protection de la santé et du bien-être de tous les participants au sport demeure primordiale pour moi et constitue une priorité pour le gouvernement du Canada.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de ministre des Sports et de l'Activité physique, l'une de mes priorités a été de renverser l'érosion de la confiance au sein de notre système sportif. L'annonce de la création de la Commission pour l'avenir du sport au Canada a constitué une mesure clé à cet égard. La population canadienne mérite un cadre sportif qui respecte nos valeurs nationales d'égalité, d'équité et d'inclusion. Je m'engage à mettre en place un système fondé sur les droits de la personne, où les participants ont accès à des environnements sportifs sécuritaires, accueillants, inclusifs et imputables, exempts de toute forme de maltraitance et servant tous les participants de manière responsable.

.../2

Le gouvernement reconnaît la nécessité que toutes les activités sportives soient exemptes de maltraitance. Les pratiques sportives sécuritaires sont essentielles pour prévenir et contrer le harcèlement, les abus et la discrimination, et pour favoriser l'équité, le respect et l'intégrité. Ces pratiques sont également essentielles afin de cultiver les talents, d'encourager la participation tout au long de la vie ainsi que d'incarner les valeurs d'équité et d'inclusion. Ce qui est troublant, c'est que la maltraitance persiste. Certains groupes comme les femmes et les filles, les personnes racisées, les personnes vivant avec un handicap et la communauté 2ELGBTQI+, sont plus susceptibles de subir la maltraitance et les formes aggravées de maltraitance peuvent avoir un impact différent sur certains segments de la population. Par l'entremise de Sport Canada, le gouvernement fédéral est le plus important investisseur dans le système de sport amateur canadien. Les changements mis de l'avant par notre gouvernement ont amené les organismes financés par le gouvernement fédéral à diriger les efforts visant à créer des environnements sécuritaires, inclusifs et favorables. De récentes allocations budgétaires ont renforcé ces efforts.

Afin de démontrer les efforts déployés par le gouvernement en réponse aux recommandations formulées dans le rapport, nous avons regroupé notre réponse en trois thèmes Gouvernance et collaboration; Renforcer la sécurité, la responsabilisation et la transparence; et Soutenir les athlètes.

Par ailleurs, je voudrais d'abord aborder l'appel en faveur d'une enquête publique indépendante.

Appel en faveur d'une enquête publique indépendante (recommandation 20)

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'appel du Comité en faveur d'une enquête publique indépendante afin de comprendre les défis des structures sportives existantes et d'élaborer des recommandations pour assurer la sécurité dans le sport. Ces questions seront abordées par l'entremise de la Commission sur l'avenir du sport au Canada (la Commission). Le mandat de la Commission englobe plusieurs questions cruciales décrites dans le rapport, notamment l'examen des structures sportives existantes et l'élaboration de recommandations réalisables pour améliorer la sécurité et l'intégrité dans le sport. Les travaux de la Commission porteront sur les principales préoccupations et contribueront de façon importante à la création d'un environnement sportif plus sécuritaire et plus transparent au Canada.

La création de la Commission souligne l'engagement du gouvernement à s'attaquer aux problèmes cruciaux de notre système sportif. Cette Commission procédera à un examen approfondi des structures sportives actuelles et des réformes nécessaires, en offrant une tribune pour mettre en lumière les expériences vécues par les victimes et les survivants, en soutenant la guérison et en s'engageant à fond dans l'amélioration du système sportif au Canada. Conçue pour être adaptable, inclusive et flexible, la Commission propose une approche globale pour améliorer la sécurité et l'intégrité dans le sport. Son travail tiendra compte des traumatismes et sera

axé sur les survivants ainsi que les droits de la personne et mettra un accent particulier sur l'intersectionnalité, l'inclusion et l'accessibilité. En consultant les victimes, les survivants et divers intervenants, elle vise à favoriser des environnements sportifs sécuritaires, transparents et responsables.

La Commission mènera ses activités en faisant preuve d'indépendance fonctionnelle, de transparence et de souplesse, en élaborant des recommandations pour améliorer la sécurité dans le sport et le système sportif dans son ensemble tout en rendant compte publiquement de ses conclusions et recommandations. Le gouvernement s'engage à créer un système sportif qui respecte les normes les plus élevées en matière de sécurité, d'équité et d'excellence pour tous les participants.

La Commission présentera deux rapports à la ministre des Sports et de l'Activité physique : un rapport préliminaire avant le Sommet national et un rapport final présenté au cours du dernier mois du mandat, qui s'appuiera sur le rapport préliminaire et tiendra compte des idées et des délibérations recueillies lors du Sommet national.

La Commission est mieux placée qu'une enquête publique pour réaliser nos objectifs puisqu'elle permet une portée élargie et peut être modifiée au besoin en fonction des commentaires des participants, en particulier des victimes et des survivants. La Commission évite également de traumatiser à nouveau les victimes en n'exigeant pas de témoignage sous serment ou en ne les soumettant pas à des procédures juridiques telles que l'assignation de témoins et de documents. Contrairement à une enquête publique, qui pourrait imposer de telles mesures, la Commission privilégie une approche centrée sur la victime, ce qui permet un processus plus compatissant et plus adaptable. De plus, la Commission offre plus de souplesse qu'une enquête publique et permet aux provinces et aux territoires de participer de manière souple et asymétrique, étant donné que le sport relève de la compétence des provinces et des territoires.

Thème 1 : Gouvernance et collaboration (recommandations 2, 3, 7, 12, 13, 14, 16 et 21)

Le rapport du Comité sur la sécurité dans le sport propose des recommandations pour renforcer la gouvernance et la collaboration dans le sport au Canada par le biais de modifications législatives et politiques, ainsi que d'audits des organismes.

Gouvernance et collaboration

Le rapport recommande de transférer les responsabilités en matière d'activité physique à Santé Canada en vertu de la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la Loi), telle que modifiée, afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir des modes de vie plus sains à l'échelle nationale. Il demande également une meilleure coordination entre les provinces et les territoires afin d'harmoniser les initiatives de sport sécuritaire et encourage les discussions continues pour résoudre les problèmes en matière de compétence, en assurant la transparence du système sportif sécuritaire du Canada.

La *Loi* englobe un large éventail de responsabilités liées à l'activité physique et à la santé. En tant que ministre désignée par la *Loi*, je bénéficie du soutien de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) pour mes responsabilités en matière d'activités physiques et du ministère du Patrimoine canadien pour d'autres responsabilités relevant de mon portefeuille. Le gouvernement fonctionne selon une collaboration horizontale entre ASPC, Santé Canada et le ministère du Patrimoine canadien afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir des modes de vie plus sains à l'échelle nationale, en assurant une stratégie uniforme et globale pour le bien-être de toute la population canadienne.

L'ASPC joue un rôle crucial dans la promotion des bienfaits de l'activité physique dans le cadre de ses activités pour soutenir les modes de vie sains et prévenir les maladies chroniques. L'ASPC, une agence au sein du portefeuille de la santé, appuie la ministre responsable en ce qui a trait à : l'élaboration de politiques sur l'activité physique, la conception et la mise en œuvre de programmes de subventions et de contributions pour soutenir les initiatives communautaires qui font la promotion de l'activité physique et de la littératie physique, l'élaboration et la promotion de directives en matière d'activité physique tout au long de la vie, la surveillance de la santé publique et de la recherche appliquée pour orienter la prise de décisions en matière de santé publique, et la collaboration avec les principaux partenaires et intervenants, y compris les provinces, territoires et partenaires internationaux, afin d'intégrer l'activité physique à des stratégies plus vastes.

Les initiatives de l'ASPC appuient les mandats du ministre de la Santé, qui met l'accent sur la promotion des modes de vie sains et la prévention des maladies chroniques, et de la ministre des Sports et de l'Activité physique, qui préconise que l'activité physique fasse partie intégrante de la santé et du bien-être, en particulier chez les enfants et les jeunes. L'ASPC appuie également les initiatives communautaires par l'intermédiaire de programmes clés, notamment le Fonds pour la santé des Canadiens et des communautés, le Fonds d'action intersectorielle et le Programme de subvention de santé scolaire pour les jeunes, qui visent tous à s'attaquer aux inégalités en matière de santé parmi les populations prioritaires les plus à risque de développer des maladies chroniques. De plus, l'ASPC appuie l'initiative « Soyons actifs » de ParticipACTION afin d'améliorer la sensibilisation du public et la participation à l'activité physique quotidienne chez les personnes vivant au Canada, y compris celles qui sont aux prises avec des inégalités en matière de santé.

Le gouvernement, par l'entremise de la Direction générale de Sport Canada au sein du ministère du Patrimoine canadien, joue un rôle de premier plan dans la coordination du développement du sport partout au Canada grâce à la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral promeut et développe le sport à l'échelle nationale en fournissant du financement et du soutien en matière de leadership aux organismes nationaux de sport. En revanche, les gouvernements provinciaux et territoriaux soutiennent la participation et le bénévolat, le

développement des athlètes, la formation des officielles et des entraîneurs ainsi que le sport de haut niveau jusqu'à l'échelle provinciale et territoriale. Ils appuient également l'accueil de Jeux provinciaux, régionaux, nationaux et internationaux. Ils s'engagent à améliorer l'accès pour les populations traditionnellement sous-représentées et marginalisées, à promouvoir le sport et ses valeurs au sein de leurs territoires et à travailler avec le gouvernement fédéral et entre eux pour coordonner des politiques et des programmes. Les secteurs privé et professionnel de l'industrie du sport soutiennent principalement les athlètes par le biais de parrainages et en leur offrant des possibilités de compétition supplémentaires. Une collaboration efficace entre tous les intervenants est essentielle pour assurer le bien-être et la sécurité des participants au sport et maintenir un secteur sportif dynamique.

Sport Canada coordonne et promeut la sécurité dans le sport au Canada. Depuis 1986, le Comité fédéral-provincial/territorial du sport, de l'activité physique et des loisirs sert de mécanisme officiel de collaboration. Le Comité vise à promouvoir, développer et célébrer la participation; faciliter et soutenir le dialogue et la coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à travers

le Canada; soutenir le développement et l'alignement des politiques, des normes et des lignes directrices ainsi que mener, commander, financer et soutenir la recherche.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs se réunissent en marge des Jeux du Canada. En février 2019, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé la *Déclaration de Red Deer pour la prévention du harcèlement, de l'abus et de la discrimination dans le sport*, réaffirmant leur engagement à ce que le sport soit exempt de harcèlement, d'abus et de discrimination. Le Québec n'a pas signé la Déclaration, mais a indiqué que ses objectifs cadrent avec les siens tout en soulignant son besoin de conserver son autonomie en ce qui a trait à la gestion de ses propres mesures et outils de prévention. Lors de leur réunion de février 2023, les ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs ont discuté du renouvellement de la Politique canadienne du sport, qui devrait être ratifiée à la prochaine rencontre des ministres à l'automne 2024. La politique vise à établir une orientation pour que les gouvernements, les institutions et les organisations reconnaissent pleinement l'incidence positive du sport, en se fondant sur les valeurs cernées par la population canadienne et exprimées dans le cadre de vastes consultations.

Collaboration internationale

Le rapport est axé sur le renforcement de la mobilisation internationale pour positionner le Canada comme un chef de file dans la promotion et la mise en œuvre de pratiques sportives sécuritaires à l'échelle mondiale, dans le but d'améliorer la gouvernance, la collaboration et l'inclusion dans le secteur du sport.

À l'échelle internationale, conformément à la Politique féministe d'aide internationale du Canada, les priorités d'Affaires mondiales Canada mettent l'accent sur l'égalité des sexes et la protection contre la discrimination, le harcèlement, les abus et l'exploitation dans le sport à l'échelle mondiale. Cet engagement tient compte des normes internationales telles que celles annoncées dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui met l'accent sur les effets positifs de la sécurité dans le sport sur la santé, le développement et le bien-être général, en particulier pour les enfants et les adolescents. Par l'intermédiaire de l'aide publique au développement, Affaires mondiales Canada soutient l'accès inclusif au sport et au jeu, en se concentrant sur les communautés mal desservies, notamment les réfugiés et les populations déplacées. Des programmes comme ceux mis en œuvre par Right to Play dans 15 pays intègrent des pratiques sportives sécuritaires pour améliorer le bien-être psychosocial des enfants et favoriser des comportements sains essentiels à leur croissance et à leur développement.

Le gouvernement est également très engagé dans divers forums internationaux pour faire avancer les priorités et les discussions mondiales sur l'intégrité dans le sport, notamment pour diriger la coopération internationale sur les questions liées à la sécurité dans le sport.

Ces dernières années, ces engagements ont été les suivants : des rôles de chef de file au sein de l'Organe consultatif du Commonwealth sur le sport (CABOS) pour contribuer à l'élaboration de la Déclaration de consensus du Commonwealth sur la promotion des droits de l'homme dans le sport et par le sport et de la Loi modèle du Commonwealth sur la protection des personnes vulnérables contre les abus commis par des personnes en position de confiance; l'accueil de la 11^e réunion des ministres du Sport du Commonwealth, qui a mené à des engagements et des priorités ministériels du Commonwealth sur les questions des droits de l'homme, de la sécurité et de la gouvernance dans le domaine du sport; la coprésidence, avec le Comité international olympique, du Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS); et la promotion active de la sécurité et l'égalité dans le sport par le biais de conférences internationales, y compris les conférences mondiales de l'UNESCO sur le sport lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

De plus, reconnaissant l'absence d'un mécanisme international consacré aux questions d'intégrité dans le sport en dehors de la lutte contre le dopage, le Canada met sur pied un groupe de travail international pour faciliter la collaboration entre les ministres et les intervenants. L'objectif de ce groupe de travail est d'améliorer les efforts collectifs et de promouvoir une approche unifiée de l'intégrité dans le sport à l'échelle mondiale, y compris la sécurité dans le sport. Le 26 juillet 2024, avant l'ouverture des jeux Olympiques à Paris, les pays partenaires se sont réunis pour la première fois pour discuter de ce groupe de travail, de son mandat et de ses objectifs. Une deuxième réunion est prévue à l'automne 2024. Le Canada a également présidé la 11^e réunion des ministres du Sport du Commonwealth, qui s'est tenue à Paris en juillet 2024 et qui a

mis en lumière les bonnes pratiques nationales et mondiales en matière d'intégrité dans le sport. Le Canada est un chef de file mondial dans la promotion du sport sécuritaire et d'autres efforts en matière d'intégrité dans le sport.

Changements législatifs

Pour améliorer la sécurité et la transparence au sein du système sportif, le Comité recommande de renforcer la protection des lanceurs d'alerte au moyen d'une législation « anti-SLAPP » (poursuites stratégiques contre la participation publique) et d'initiatives encourageant la dénonciation en toute sécurité ainsi qu'une législation interdisant l'utilisation d'ententes de non-divulgation (END) pour les survivants de maltraitance, assurant la transparence et le droit de signaler les abus.

En mai 2023, ma prédécesseure a annoncé que les ententes de non-divulgation ou les clauses de non-dénigrement ne devraient jamais être utilisées pour empêcher les athlètes et les autres participants au sport de divulguer la maltraitance qu'ils ont subie ou dont ils ont été témoins. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont été tenus d'intégrer un libellé dans leurs ententes avec les athlètes afin de préciser que les droits des athlètes en vertu du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ne peuvent pas être restreints. De plus, Sport Canada, par le biais d'accords de financement avec les ONS, interdit tout contrat, toute politique, toute procédure ou toute action visant à restreindre les droits en vertu du CCUMS. Par conséquent, à compter de 2023-2024, il est interdit à tous les organismes financés par Sport Canada d'avoir un contrat, une politique, une procédure ou toute autre action relative à des clauses de non-divulgation ou de non-dénigrement qui limiteraient la capacité d'une personne à exercer ses droits, protections ou responsabilités en vertu du CCUMS, y compris le dépôt de plaintes au programme Sport Sans Abus.

De plus, les accords de contribution avec les ONS exigent qu'ils intègrent un libellé dans leurs ententes athlètes-ONS, conformément au modèle révisé d'ententes athlète-ONS d'AthlètesCAN, afin d'indiquer clairement que les droits des athlètes en vertu du CCUMS ne peuvent pas être restreints. Il convient de noter que l'adoption d'une législation visant à interdire l'utilisation d'END pour les survivants se heurte à des considérations d'ordre constitutionnel. Une END est un contrat entre deux personnes privées, et le droit des contrats relève de compétences provinciales. Bien que le gouvernement fédéral ne puisse pas légiférer sur des questions qui relèvent constitutionnellement des provinces, il s'est engagé à travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'explorer des solutions efficaces pour répondre à ces préoccupations.

Audits

Le Comité recommande l'audit des programmes de Sport Canada. Les responsabilités soulevées dans les recommandations du Comité relèvent du Bureau du vérificateur

général (BVG). En tant qu'entité indépendante, le BVG apporte des observations, des points de vue et des évaluations inestimables qui garantissent la reddition de comptes et la transparence au sein du gouvernement. Nous nous en remettons à leur avis, tout en reconnaissant l'importance de leur surveillance indépendante.

Thème 2 : Renforcer la sécurité, la responsabilisation et la transparence (recommandations 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19)

Le rapport préconise la prise de mesures exhaustives pour améliorer la sécurité, la responsabilisation et la transparence dans le secteur sportif canadien.

Sécurité

Le rapport formule plusieurs recommandations relatives à la sécurité, notamment une augmentation du financement accordé aux initiatives de sécurité et une collaboration avec les ONS pour répondre aux besoins particuliers des jeunes athlètes ainsi que promouvoir l'équité des genres et la diversité.

Le système sportif canadien est une source de fierté, car il favorise le talent, l'unité et l'esprit national. Cependant, les organismes de sport ont besoin de ressources adéquates pour maintenir et accroître les performances des athlètes sur la scène mondiale, et pour veiller à ce que le sport demeure sécuritaire, inclusif et accessible à tous. Les investissements annoncés dans le budget de 2024 ont jeté des bases solides.

Par l'entremise du budget de 2024, le gouvernement a versé au Programme de soutien au sport de Sport Canada 16 millions de dollars sur deux ans, à partir de l'exercice 2024-2025. Ce financement vise à créer un milieu sportif plus sécuritaire et plus accueillant pour les athlètes, des amateurs aux athlètes olympiques. Parmi les priorités figurent la prévention et la résolution des problèmes de maltraitance, le soutien aux personnes présentant des commotions cérébrales et des problèmes de santé mentale ainsi que la promotion de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité. En outre, l'ASPC a investi dans des initiatives visant à améliorer la sécurité, notamment la diminution du nombre de commotions cérébrales dans les activités sportives et récréatives.

En 2024, une version mise à jour des Lignes directrices canadiennes sur les aïnés ainsi que des stratégies à jour pour le retour au sport, à commotions cérébrales dans le sport a été publiée l'école et au travail. Ces versions actualisées visent à améliorer les connaissances et la gestion des commotions cérébrales pour les athlètes de tous niveaux ainsi que pour les soignants et les professionnels qui les soutiennent.

En 2022, le gouvernement a lancé le défi « Détection des commotions cérébrales à l'aide d'indicateurs objectifs », une initiative visant à trouver des solutions innovantes pour mieux détecter les commotions cérébrales et en prévenir les conséquences graves pour la santé.

Pour renforcer la sécurité et répondre aux besoins particuliers des jeunes athlètes en favorisant l'équité des genres et la diversité, Sport Canada appuie la recherche, collabore avec des intervenants et offre des possibilités de financement en vue de faire progresser l'équité, d'accroître la diversité et de favoriser l'inclusion dans le cadre de programmes sportifs conçus pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les groupes dignes d'équité. De 2023 à 2025, le gouvernement finance des organismes à but non lucratif constitués en vertu d'une loi fédérale pour qu'ils soutiennent des initiatives visant à atteindre l'équité des genres et à favoriser une plus grande diversité et une meilleure inclusion à tous les niveaux du sport. Ces initiatives visent à :

- accroître la représentation des filles, des femmes et des membres de populations dignes d'équité aux postes d'entraîneurs, d'officiels et de dirigeants dans le sport;
- accroître la participation des filles, des femmes et des membres de populations dignes d'équité dans le sport, notamment en élaborant des approches visant à rendre les environnements sportifs plus sécuritaires et plus accueillants pour des populations diversifiées.

Responsabilisation

Le rapport présente des recommandations concernant la reddition de comptes, notamment le retrait du financement fédéral aux ONS qui ne sont pas inscrits au programme Sport Sans Abus jusqu'à ce qu'ils soient conformes, la création d'un registre public national pour les personnes qui enfreignent le CCUMS) et la mise en place d'un processus d'enquête tenant compte des traumatismes pour les cas d'abus.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la sécurité dans le sport et demeure résolu à prévenir et à contrer la maltraitance dans le système sportif. Grâce au financement du gouvernement, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) a lancé le programme Sport Sans Abus en juin 2022. Celui-ci vise à prévenir et à contrer la maltraitance dans le sport en offrant une vaste gamme de ressources, de mesures de soutien et de services aux personnes qui participent au sport. Depuis le 1^{er} juillet 2023, les ONS, les OSM et les centres et instituts du sport olympique et paralympique du Canada doivent être signataires du programme Sport Sans Abus pour recevoir du financement de Sport Canada. Ce programme propose une ligne d'écoute téléphonique, du soutien en santé mentale, des services d'aide juridique, un programme de subventions de recherche ainsi que le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS). Le BCIS est responsable de l'administration du CCUMS. Il supervise un processus de gestion des plaintes; commande des enquêtes indépendantes; tient à jour un registre des sanctions; et surveille la conformité des organismes de sport. L'approche holistique du programme Sport Sans Abus à l'égard de la maltraitance s'accorde avec les recommandations des athlètes et des parlementaires. La mise en place du registre Sport Sans Abus en mars 2024 marque un progrès considérable dans la transparence et

la reddition de comptes au sein du secteur sportif. Le registre fournit une base de données consultable sur les personnes soumises au CCUMS et dont le droit de participer à un sport a été restreint d'une manière ou d'une autre en raison de mesures provisoires et de sanctions.

En mai 2024, j'ai annoncé mon intention de faire en sorte que le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) commence à administrer le CCUMS à partir du 1er avril 2025. Le CCES consulte les athlètes, la communauté sportive et les experts en la matière afin de poursuivre et d'améliorer le programme, y compris le BCIS. Le CRDSC et le CCES collaborent pour assurer une transition en douceur et l'administration du CCUMS. Le gouvernement, le CRDSC et le CCES demeurent fermement résolus à assurer une transition en douceur du programme, sans interruption des services offerts aux personnes qui participent au sport et aux organismes de sport. La transition des services du programme s'appuierait sur les données probantes et les leçons apprises pour améliorer le programme. Dans le cadre de la transition et de l'expansion du programme au sein du CCES, il y a l'occasion de renforcer la reddition de comptes et la conformité au programme au moyen d'accords de contribution fédéraux avec les organismes de sport. L'administration du CCUMS par le biais du programme Sport Sans Abus demeurera sous l'autorité du CRDSC jusqu'au 31 mars 2025.

Grâce à une approche conçue récemment, la reddition de comptes restera au premier plan du financement des ONS, des organismes de services multisports (OSM) et des centres canadiens de sport. À l'automne 2024, Sport Canada lancera un modèle de financement modernisé qui introduira de solides mesures de responsabilisation, obligeant les organismes à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de rendement organisationnel. Le nouveau modèle comprendra également une approche intégrée visant à améliorer la gouvernance des organismes de sport financés au niveau national.

Au cours de l'hiver 2024, Sport Canada a tenu des consultations sur le Code de gouvernance du sport canadien et a entendu parler de l'effort concerté pour améliorer les pratiques de gouvernance au sein des organismes de sport. Afin de promouvoir davantage la bonne gouvernance, certains éléments du Code de gouvernance ont été intégrés au nouveau modèle de financement comme exigences relatives à la planification stratégique, aux éléments du conseil d'administration (p. ex. diversité, voix des athlètes, orientation et formation, et surveillance), aux contrôles internes et à la transparence.

Les mesures de conformité, comme les mesures prises à l'égard de Hockey Canada et d'autres organismes, témoignent de notre engagement à responsabiliser les organismes, notamment en gelant leur financement si cela s'avère nécessaire pour faire respecter les normes de sécurité dans le sport.

Le sport fait partie intégrante de l'identité et de la culture nationales du Canada. On sait qu'il peut entraîner un changement positif, renforcer les communautés et favoriser la

résilience. Toutefois, sans mesure de protection ni exigence en matière de reddition de comptes adéquate, le sport peut causer des préjudices. Des incidents récents ont fait ressortir la maltraitance systémique à tous les niveaux du sport. Des victimes, des survivants et des militants font courageusement part de leurs expériences d'abus, de harcèlement et de discrimination. La Commission pour l'avenir du sport au Canada étudie le système sportif canadien. Elle formulera ensuite des recommandations pour améliorer la sécurité dans le sport en adoptant des approches tenant compte des traumatismes afin de soutenir les personnes qui participent aux sports lorsqu'ils divulguent des cas de maltraitance et lors de leur guérison, et pour améliorer le système sportif en mettant l'accent sur la politique, les structures de financement, la gouvernance, la production de rapports, la reddition de comptes, les conflits d'intérêts, l'harmonisation des systèmes, la culture et les considérations juridiques.

Le gouvernement élabore un cadre d'intégrité dans le sport pour le Canada qui constituera un "guichet unique" permettant aux participants au sport de s'informer sur l'intégrité dans le sport et rendra les politiques et les programmes en matière d'intégrité dans le sport au Canada facilement accessibles aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels, aux administrateurs et aux parents. Il permettra également au gouvernement d'adopter une approche plus cohérente, fondée sur les droits de l'homme, en ce qui concerne l'intégrité dans le sport.

Transparence

Le rapport contient des recommandations concernant la transparence, notamment l'obligation de soumettre les bénévoles, les entraîneurs et les employés qui sont en contact avec des athlètes faisant partie d'organismes recevant des fonds fédéraux à des vérifications policières de l'habilité à travailler auprès de personnes vulnérables, un mécanisme de vérification de la conformité et la divulgation obligatoire de tous les fonds des ONS et de leur usage, notamment les subventions gouvernementales, les parrainages et les salaires des cadres supérieurs. Les recommandations sont que les ONS diffusent la police d'assurance principale de leurs membres et publient les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 dollars, les frais de voyage, les frais de conférence et les salaires des dirigeants. De plus, on demande que les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration soient accessibles au public et que des lignes directrices pour l'utilisation transparente des fonds de réserve soient adoptées et diffusées en ligne.

Le gouvernement travaille avec les organismes de sport qui reçoivent une aide financière de Sport Canada afin de les rendre plus transparents et pour mieux protéger contre la maltraitance. Le gouvernement a interdit aux bénéficiaires de financement d'adhérer à tout contrat, politique, procédure ou autre mesure comportant des clauses en matière de non-divulgation ou de non-dénigrement susceptibles de restreindre la capacité d'une personne à faire valoir ses droits dans le cadre du CCUMS. Il faut notamment veiller à ce que les gens puissent déposer une plainte auprès du programme Sport Sans Abus sans craindre de subir des représailles ou d'être réduits au silence.

Grâce à ces mesures, le gouvernement accroît la transparence et protège les droits et le bien-être des athlètes dans l'ensemble du pays.

Thème 3 : Soutenir les athlètes (recommandations 8 et 11)

Le rapport présente des recommandations visant à inclure les athlètes dans tous les processus de prise de décision concernant la sécurité dans le sport et à accroître le financement des initiatives en matière de sécurité dans le sport.

Le gouvernement crée un milieu sportif sécuritaire et inclusif en faisant participer activement les athlètes à la prise de décision. Le 19 juillet 2024, j'ai annoncé le nouveau Comité consultatif ministériel des athlètes, qui compte 14 athlètes sélectionnés au moyen d'un processus ouvert de demande de candidatures. Le Comité tentera de se réunir tous les trois mois. La première réunion devrait avoir lieu après les Jeux paralympiques d'été de Paris 2024, à l'automne. Le Comité offrira une tribune réservée aux athlètes afin que ces derniers puissent donner leur avis sur les politiques et les programmes du sport compte tenu de leur expérience du système sportif.

En outre, le gouvernement, en collaboration avec les ONS, travaille à inclure les athlètes dans les organes de gouvernance et les processus décisionnels concernant la sécurité dans le sport au Canada.

À l'heure actuelle, Sport Canada évalue dans quelle mesure les demandeurs se conforment aux quatre principes fondamentaux de gouvernance, notamment l'inclusion des points de vue des athlètes, garantissant que le processus de sélection d'un représentant des athlètes au conseil d'administration se déroule de manière transparente et inclusive. En tant qu'organisme porte-parole des athlètes des équipes nationales du Canada, AthlètesCAN veille à ce que le système sportif soit centré sur l'athlète et à ce qu'on tienne compte de la contribution des athlètes dans l'ensemble du système sportif. Le gouvernement accorde une grande importance au point de vue d'AthlètesCAN; il continuera d'appuyer cet organisme afin de veiller à ce que la voix des athlètes soit au cœur des structures décisionnelles. Sport Canada a accordé un financement particulier à AthlètesCAN dans le but de renforcer ses capacités en tant que meneur parmi les athlètes, de faciliter la collaboration au sein du système sportif et de soutenir les possibilités de formation en vue de préparer les athlètes à assumer des rôles de gouvernance.

Le budget de 2024 a proposé le versement de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 7 millions de dollars par année par la suite, au ministère du Patrimoine canadien pour le Programme d'aide aux athlètes. Ce financement accroîtra l'allocation de financement aux athlètes déjà soutenus et soutiendra des athlètes supplémentaires dans les nouvelles disciplines olympiques et paralympiques. Pour renforcer la sécurité et répondre aux besoins particuliers des jeunes athlètes en favorisant l'équité des genres et la diversité,

Sport Canada appuie la recherche, collabore avec des intervenants et offre des possibilités de financement qui font progresser l'équité, accroissent la diversité et favorisent l'inclusion dans le cadre de programmes sportifs conçus pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les groupes dignes d'équité. Le gouvernement s'est également engagé à verser 325 000 dollars à Femmes et sport au Canada en 2023 pour soutenir l'initiative Le sport professionnel féminin, qui vise à faire évoluer les mentalités sur la valeur économique et le potentiel d'investissement du sport professionnel féminin et à renforcer la capacité à intégrer l'équité des genres intersectionnelle dans le sport professionnel féminin.

De 2023 à 2025, le gouvernement finance des organismes à but non lucratif constitués en vertu d'une loi fédérale pour qu'ils soutiennent des initiatives visant à atteindre l'équité des genres et à favoriser une plus grande diversité et inclusion à tous les niveaux du sport. Ces initiatives visent à :

- accroître la représentation des filles, des femmes et des membres de populations dignes d'équité aux postes d'entraîneurs, d'officiels et de dirigeants dans le sport;
- accroître la participation des filles, des femmes et des membres de populations dignes d'équité dans le sport, notamment en élaborant des approches visant à rendre les environnements sportifs plus sécuritaires et plus accueillants pour diverses populations.

Conclusion

Le gouvernement du Canada reconnaît l'urgence de relever les défis actuels en matière de sécurité dans le sport au Canada et la nécessité d'agir à l'échelle nationale pour créer un milieu sportif sûr et inclusif où les athlètes peuvent s'épanouir à tous les niveaux de participation. Nous mettons en place des activités et des initiatives visant à prévenir et à contrer la maltraitance dans le secteur sportif canadien.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a pris des mesures importantes pour pallier la crise en matière de sécurité dans le sport. Nous avons abordé la crise de manière sérieuse et urgente en prenant des mesures pour favoriser un changement systémique à long terme et un progrès immédiat. J'ai fait part de ma vision pour établir un système sportif qui reflète les valeurs canadiennes d'égalité, d'équité et d'inclusion, et qui repose sur le bien-être physique, émotionnel et mental des athlètes. Pour que les athlètes aient leur mot à dire dans le processus décisionnel, j'ai mis sur pied le Comité consultatif ministériel des athlètes et augmenté le financement d'AthlètesCAN dans le but d'accroître ses capacités. Le gouvernement créera aussi un cadre d'intégrité pour consolider et coordonner les politiques en matière d'intégrité dans le sport en évitant le chevauchement des efforts et en comblant les lacunes. Au niveau international, un groupe de travail pour les gouvernements sur l'intégrité dans le sport est en train d'être mis en place afin que la sécurité dans le sport fasse l'objet de discussions sur la scène mondiale. Le gouvernement modernise également le Cadre de financement et de

responsabilisation en matière de sport pour le simplifier et le rendre plus efficient. Le programme Sport Sans Abus est en cours d'amélioration afin de s'assurer qu'il répond aux besoins de la communauté.

Ces mesures montrent l'engagement du gouvernement à relever les défis associés à la sécurité dans le sport au Canada, mais je reconnais qu'il reste encore du travail à faire. Pour cette raison, la Commission sur l'avenir du sport conserve toute son importance tandis que nous poursuivons nos efforts en vue de créer un milieu sportif sécuritaire et inclusif pour tous. Bien que le système sportif canadien soit en pleine évolution et que nous devions continuer à le faire progresser, il est important de rappeler aux Canadiens les bienfaits que procure le sport. Chaque jour, le sport change des vies partout au pays, renforce les communautés et favorise les rapprochements; là est la magie du sport. Cela mérite d'être célébré.

J'aimerais remercier le Comité pour son travail, au nom des athlètes canadiens et du gouvernement du Canada.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carla Qualtrough', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée